

## **Climat tendu voire répressif ressenti fortement par de nombreux agents de L'École Nationale Supérieure de Paris La Villette. (Titulaires, Contractuel-les, administratifs, profs associés...)**

### **Personnels administratifs**

Nous savons que les promotions des personnels administratifs titulaires ne sont pas du ressort de l'établissement MAIS, nous savons également qu'une lettre de la direction auprès du ministère l'informant des conditions déplorables dans lesquelles :

- Ces agents individuellement effectuent de plus en plus difficilement leurs missions et le climat de tension actuel rajoute au stress et à l'angoisse accumulés depuis de nombreuses années.
- Des effectifs en baisse constante (non remplacement) depuis le rapport de 2002
- Une explication réelle du travail et surtout des fonctions multiples et multipliées de chaque agent
- Une demande de sanctuarisation de ces personnels (comme à l'université)

Permettrait:

- La reconnaissance des personnels
- Une écoute et une attention toute particulière du ministère sur ces personnels qu'ils ne connaissent absolument pas et qui ne sont ni cités encore moins évoqués dans le fameux rapport Feltesse. Ceci permettrait une réévaluation des personnels et l'ouverture de négociations.

Aujourd'hui, un climat d'iniquité de plus en plus flagrant entre les agents administratifs : promotion pour certain-es, refus catégorique pour d'autres sans aucune argumentation fondée, augure d'une politique particulièrement mal acceptée et augmente les nombreuses tensions ressenties depuis de nombreuses années mais qui aujourd'hui ont atteint des sommets encore inégalés

Bien évidemment cela ne crée pas un climat serein.

Il semblerait que la devise "Diviser pour mieux régner" soit la ligne directrice, . Par contre rien n'est mis en place, à minima pour conforter voire féliciter l'ensemble des personnels qui assurent avec force et conviction depuis de trop nombreuses années la survie de notre école et par la même la survie du service public.

particulièrement pour les bas salaires qui depuis plus de 30 ans n'ont jamais été ni portés, soutenus ni défendus par des directions successives y compris l'actuelle auprès du ministère.

### **Nous demandons que la direction et le CA prennent fait et cause pour les personnels en écrivant au ministère**

- **Pour souligner les aspects les plus dévastateurs de cette non politique en faveur des personnels**
- **Que cela soit mené en permanence jusqu'à une réponse de réouverture de négociations .**
- **Sud Culture continuera de même à harceler le ministère afin de régler ce problème d'inégalité permanent apportant de nombreuses souffrances depuis trop longtemps.**

## **Contractuel-es et agents non titulaires**

De nombreux retours nous informent que dans le cadre du CEVE, les contractuel-les ne seraient pas soutenu-es, voire déconsidéré-es et ce, avec l'appui de l'administration.

Un-e Contractuel-le est tout d'abord un-enseignant-e qui même avec un CDI reste un précaire. Comme vous le savez, les CDI des contractuel-es ne sont nullement garantis.

De nombreux contractuel-les ont vu depuis un an la reconductions de leur contrat à la baisse afin de permettre de réaliser des économies sur la ligne des salaires des précaires, OUI, des précaires car nous savons tous que rien n'oblige l'école à renouveler les contrats à l'identique d'année en année et que cette proportion de réduction du nombre d'heures à une forte tendance à empirer par la volonté de certains groupes de pression.

Les contractuel-les et agents non titulaires n'ont pas vocation à être des boucs émissaires et encore moins une variable d'ajustement.

Dans de nombreux cas l'on entend de plus en plus un discours préalablement tu, qui s'exprime aujourd'hui ouvertement en demandant une réduction drastique de la part alloué au budget des contractuel-les et conduit à multiplier le nombre d'enseignant-es de peu d'heures, en partageant la misère. Nous rappelons que l'indice 313 est le plus bas salaire de la fonction publique<sup>1</sup> et qu'il correspond au SMIC. Cet indice est bien évidemment lié au nombre d'heures effectuées et le maximum d'heures accordées à l'ENSAPLV est de 160H. Mais un-e enseignant-e pourrait s'il y avait possibilité obtenir un maximum de 220 H d'où l'idée qui pourrait paraître généreuse sous prétexte de solidarité de partager les sommes insuffisantes du budget pour l'enseignement dans cette école .

D'autre part le paiement de ces salaires sont quelque fois décalés, l'agent comptable décidant seule de ne pas régulariser en temps et en heure ces agents sans les en avertir.

Pour beaucoup d'entre eux , ces salaires sont le seul salaire régulier et le simple fait de ne pas les payer dans un délai raisonnable fait peser sur eux des risques de loyers impayés, crédits, impôts non réglés, Agios des banques ... Ceci est intolérable et surtout injustifiable !

**Nous demandons que le CEVE avec la Direction arrête de prendre les contractuel-les pour des boucs émissaires en grévant le budget de ce enseignant-es**

- **l'élargissement et l'ouverture de la commission actuelle des vacances afin de vérifier et de modérer l'ensemble des cas conflictuels**
- **L'abandon de l'embauche de nouveaux entrants sans au préalable avoir effectué la répartition des enseignements disponibles entre les agents en place et à qui il est possible d'attribuer jusqu'à 220H.**

**Décembre 2014**

## **Élections 2014**

Dans de nombreuses ENSA, Sud Culture arrive en tête ce qui bien évidemment nous remplit de fierté mais va nous obliger à porter encore plus haut et plus fort nos revendications dans l'ensemble des instances où nous siégeons : CT et CHSCT de proximité, CTM et CHSCTM, CT ENSA, et bien évidemment en présentant nos militant-es sur des listes dans le cadre des élections des futurs CA des écoles.

Nous avons 4 ans pour engager les luttes avec et auprès des personnels afin que les écoles d'architecture n'apparaissent plus comme les parents pauvres de l'enseignement supérieur, mais deviennent des références en matière de moyens alloués et un modèle de qualité du dialogue social. Cela commence dès demain, il n'y a pas de temps à perdre.

## **Sud-Culture Solidaires**

**61, rue de Richelieu, 75 002 Paris - Tél : 01 40 15 82 68 Fax : 01 40 15 85 99**

**mailto: [sud@culture.gouv.fr](mailto:sud@culture.gouv.fr) Internet : [Sud-Culture.org](http://Sud-Culture.org)**

** [Sud-Culture Architecture et Art](#)**

---

<sup>1</sup>Nous rappelons que la circulaire Albanel (2009) sur la gestion des contractuel-les précisait que la rémunération d'un contractuel est calculée au minimum à partir de l'indice majoré de 350.